

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

---

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf Octobre, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances suite à la convocation, faite par Monsieur Jérôme JOANNET, Maire, le vingt-deux Octobre 2015.

**MEMBRES EN EXERCICE :** 29

**VOTANTS :** 29

**MEMBRES PRESENTS :** 26

Le Maire, Jérôme JOANNET

M. SENNEPIN, Isabelle GONINET, M. BRUNEL, Mme AUROY-GUILLOT,  
M. GAILLARD, Mme DESPREZ

Mme ROIG, M. BOURDEREAU, Mme MACHEX, Mme MOINS, Mme PERPENAT,  
Mme PELLENARD, M. VENUAT, M. PLANCHE, Mme DUBESSAY, M. LAURENT,  
M. GAUTHIER, Mme de ROSNY, Mme JOANNET, M. RAY, M. TRILLET, M. GUERRE,  
Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET, M. BONJEAN,

#### **ABSENT REPRESENTÉ : 3**

M. ARGENTIERI par Mme DESPREZ  
Mme SOREL-GARNIER par M. BRUNEL  
M. AUGUSTE par M. SENNEPIN

#### **ABSENTE EXCUSÉE : 0**

**QUORUM :** Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, M. Nicolas RAY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

#### **Approbation du P.V. la séance du 17 Septembre 2015**

---

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Septembre est approuvé à l'unanimité

## QUESTION N° 01

## DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22

Période du 18 Septembre au 29 Octobre 2015

**Décision n° 2015-038 en date du 18 Septembre 2015 - Contrôle périodique de sécurité réglementaire des installations électriques (Lot n°1) Avenant n°5 au marché M067-2011**

Acceptation de l'avenant n°5 concernant le contrôle périodique de sécurité réglementaire des installations électriques (lot 1), passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Marché M067-2011 à passer avec APAVE SUD EUROPE SAS, 30 Boulevard Maurice Pourchon, 63039 CLERMONT-FERRAND, pour un montant en moins-value de 68,75 € H.T.

Le montant du marché M067-2011 se trouve porté à la somme de 4 852,33 € H.T. au lieu de 4 921,08 € H.T.

**Décision n° 2015-039 en date du 18 Septembre 2015 - Attribution des marchés M012-2015, M013-2015 et M014-2015 - Acquisition d'équipements de protection individuelle - Lot n°1 Vêtements de travail, lot n°2 Chaussures de sécurité et Lot n°3 Equipements divers**

Acceptation des marchés à bons de commande concernant l'acquisition d'équipements de protection individuelle, passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Marché M012-2015 – Vêtements de travail : à passer avec la société MEDIC CENTRE INDUSTRIE, 31 rue Jules Verne, ZI du Brézet, 63100 CLERMONT-FERRAND, pour un montant prévisionnel annuel de 6 859,90 € H.T. et dans la limite du montant maximum annuel fixé dans les clauses du marché, soit 12 000,00 € H.T.

Marché M013-2015 – Chaussures de sécurité : à passer avec la société WURTH France SA, rue Georges Besse ZI Ouest, 67158 ERSTEIN, pour un montant annuel prévisionnel de 2 027,50 € H.T. et dans la limite du montant maximum annuel fixé dans les clauses du marché, soit 6 000,00 € H.T.

Marché M014-2015 – Equipements divers : à passer avec la société DESCOURS ET CABAUD, 197 avenue Jean Mermoz, 63017 CLERMONT-FERRAND, pour un montant annuel prévisionnel de 353,08 € H.T. et dans la limite du montant maximum annuel fixé dans les clauses du marché, soit 3 000,00 € H.T.

Les marchés M012-2015, M013-2015 et M014-2015, sont conclus pour une durée de 1an reconductible 3 fois pour des périodes de même durée, sans que la durée totale du marché ne puisse dépasser 4 ans (échéance maxi 2019).

**Décision n° 2015-040 en date du 24 Septembre 2015 - Bail Trésorerie Municipale en date du 17 avril 2009 - Avenant 1.**

Acceptation de l'avenant 1 en date du 24 septembre 2015, à passer avec l'Etat, représenté par le Trésorier Payeur Général de L'Allier

Toutes les autres clauses et conditions stipulées dans le bail en date du 17 avril 2009, auxquelles les parties se réfèrent, demeurent inchangées.

**Décision n° 2015-041 en date du 24 Septembre 2015 - Domaine - Résiliation d'un contrat de location - Parcelle AP 568 (partie) Rue Eugénie Desgouttes**

Acceptation de la résiliation du contrat de location susvisé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015

Les travaux de remise en état seront réalisés par la commune et facturés à M. BERQUEZ

**Décision n° 2015-042 en date du 25 Septembre 2015 - Attribution des marchés M020-2015 et M021-2015 - Maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire de la ville - Lot n°1 Installations collectives, lot n°2 Installations individuelles**

Acceptation des marchés concernant la maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire de la ville, passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Marché M020-2015 – Installations collectives : à passer avec la société IDEX ENERGIES, ZAC des Gravanches, 17ter rue du Pré Comtal, 63000 CLERMONT-FERRAND, pour un montant annuel de 8 823,42 € H.T. soit 10 588,10 € T.T.C.

Marché M021-2015 – Installations individuelles : à passer avec la société SAVELYS, 9 rue Pascal, Europarc du Chêne, 69500 BRON, pour un montant annuel de 879 € H.T. soit 1 054.80 € T.T.C.

Les marchés M020-2015, M021-2015, sont conclus pour une durée de 1an reconductible 3 fois pour des périodes de même durée, sans que la durée totale du marché ne puisse dépasser 4 ans (échéance maxi 2019).

**Décision n° 2015-043 en date du 25 Septembre 2015 - Marché M018-2015 Marché de maîtrise d'œuvre – Aménagement médiathèque municipale -Attribution**

Acceptation du marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement de la médiathèque municipale, passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Marché M018-2015 – Maîtrise d'œuvre – Aménagement de la médiathèque municipale : à passer avec le cabinet AGENCE D'ARCHITECTURE ALVERGNAT, 10 avenue Aristide Briand, 03200 VICHY, pour un montant de 14 198.24 € H.T. soit 17 037.89 € TTC.

**Décision n° 2015-044 en date du 09 Octobre 2015 - Travaux de désherbage de massifs arbustifs et tonte de gazons - Marché M025-2011 – avenant n°2**

Acceptation de l'avenant n°2 au marché M025-2011, concernant le désherbage de massifs arbustifs et la tonte de gazons, à intervenir avec la société BRUCHET ESPACES VERTS, Allée du Champ des Notes, 03700 BELLERIVE/ALLIER.

Le montant du marché reste inchangé.

**Décision n° 2015-045 en date du 09 Octobre 2015 - Entretien des haies, accotements et fossés de la commune - Marché M006-2012 – avenant n°1**

Acceptation de l'avenant n°1 au marché M006-2012, concernant l'entretien des haies, accotements et fossés de la commune, à intervenir avec la société BRUCHET ESPACES VERTS, Allée du Champ des Notes, 03700 BELLERIVE/ALLIER.

Le montant du marché reste inchangé.

**Décision n° 2015-046 en date du 19 Octobre 2015 - Convention Education Nationale/ville de Bellerive sur Allier : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH)**

Acceptation de la convention de l'Education Nationale relative à l'exercice des fonctions d'AESH de Mme Boulaie, en dehors du temps scolaire et ce, pour accompagner au seul service de cet enfant lorsque la prise des repas s'effectue au restaurant scolaire, soit les jeudis de 12h à 13h.

La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour prendre fin le 5 juillet 2016.

La commune a la charge de tous les frais dûment justifiés, induits par l'accomplissement des activités à l'exception des frais de salaire de l'AESH.

**Décision n° 2015-047 en date du 19 Octobre 2015 - Activités des TAP pour l'année 2015-2016 - Convention de partenariat : associations et/ou intervenants extérieurs**

Acceptation des conventions à venir pour les associations et intervenants extérieurs pour animer les TAP durant l'année scolaire 2015-2016.

Les conventions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour prendre fin le 5 juillet 2016.

Les modalités financières pour les intervenants et associations offrant une prestation payante, restent inchangées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'INFORMATION**

## QUESTION N° 02

D.M.1/2015- Décision Modificative n°1/ 2015- Budget Principal

D.M.1/2015-Décision Modificative n°1/2015-Cases du marché

D.M.1/2015-Décision Modificative n°1/2015-Les Jardins du Bost

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le Budget Primitif 2015,**VU** le Budget Supplémentaire 2015,**VU** les propositions pour la DM 1/ 2015 telles que figurant ci-dessus.**VU** l'avis de la commission n° 1, réunie le 20 octobre 2015**- VOTE** la DM 1/ 2015:Budget Principal Ville

section de fonctionnement	177 000 €uros
section d'investissement	48 000 €uros

**ADOpte A LA MAJORITÉ : 24 POUR - 5 abstentions (M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, M. BONJEAN, Mme THURIOT-MARIDET)**

Budget Cases du Marché

section de fonctionnement	1 000 €uros
Section de fonctionnement	

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**Budget Jardins du Bost

section de fonctionnement	6 500 €uros
Section de fonctionnement	

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015**

## QUESTION N°03

## PERSONNEL – « Etat du Personnel – Effectifs » - Modifications

**Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**VU** les délibérations du Conseil Municipal relatives « PERSONNEL – Etat du Personnel – Tableau des Effectifs », notamment celle du 17 septembre 2015 comme étant la dernière actualisation/modifications.

**VU** l'avis de la Commission n° 1, réunion du 20 octobre 2015

**Considérant l'avis du Comité Technique,**

**DECIDE** la modification suivante au tableau des emplois permanents,

<b>cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement artistique</b>			
<b>la suppression</b>		<b>puis la création (nbre d'heures/semaine)</b>	
		<b>situation au 01/10/2015</b>	
1 poste	8/20 <sup>ème</sup>	1 poste	6.50/20 <sup>ème</sup>
1 poste	7.5/20 <sup>ème</sup>	1 poste	10.45/20 <sup>ème</sup>

**PRECISE** que les crédits nécessaires et suffisants sont votés au Budget communal – chapitre 012.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

## QUESTION N° 04

PERSONNEL – Compte Epargne Temps (C.E.T) – modification des modalités de mise en œuvre

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le Décret 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatif aux agents non titulaires de la FPT,

**VU** le Décret 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** le Décret 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**VU** le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

**VU** le Décret n° 2010-531 du 20/05/2010 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2004 portant mise en œuvre du Compte Epargne Temps pour l'ensemble du personnel de la ville de Bellerive sur allier, effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**VU** l'avis de la Commission n° 1, réunie le 20 octobre 2015

**Considérant l'avis du Comité Technique,**

**DECIDE** d'adopter les modalités ci-dessus,

**CONFIRME** que les jours épargnés sur le C.E.T ne feront l'objet d'aucune monétisation, ceux-ci ne pourront être utilisés par l'agent QUE sous forme de congés.

Le CET pourra être utilisé dès le 1<sup>er</sup> jour épargné et selon les règles en vigueur en ce qui concerne le délai pour poser des congés annuels.(possibilité de prise par 1/2 journée).

**PRECISE** que la délibération de ce jour se substitue à la délibération du 14/12/2004 dans l'application des modalités du C.E.T

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° <b>2015-081</b>	Nomenclature Actes : 9.1
---------------------------------	--------------------------

QUESTION N° 05

**Plan Communal de Sauvegarde – convention avec l'association Sauvetage Nautique**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

**VU** la Loi de modernisation de la Sécurité Civile n° 2004-811 du 13 août 2004,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, art L 2212,

**VU** la convention passée entre l'Etat et la F.F.S.S. 03 en date du 8 octobre 2015,

**VU** l'avis de la Commission n° 1, réunie le 20 octobre 2015,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association du Sauvetage Nautique telle que annexée à la présente délibération,

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

## QUESTION N° 06

**RAPPORT DE RENTREE des ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE BELLERIVE - ANNEE  
2015/2016**

Monsieur le Maire expose :

Je porte à votre connaissance les effectifs d'élèves présents dans les établissements d'enseignement bellerivois à la rentrée scolaire de septembre 2015, ainsi qu'aux activités périscolaires à la charge de la commune (accueil et restauration).

### 1 – ECOLE ELEMENTAIRE MARX DORMOY

**Directeur : M.BARRAUD Alain – 9 classes – 191 élèves dont 30 viennent de l'extérieur**

*Pour rappel année scolaire 2014-2015 : 9 classes pour un effectif total de 180 élèves, dont 11 en CLIS devenue ULIS école.*

- 8 classes totalisent **178 élèves**
- 1 classe Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS école) compte 13 élèves dont 10 viennent de l'extérieur (inscriptions extérieures justifiées par une inscription en ULIS école.)
- La moyenne d'élèves par classe s'élève à 22.25 (moyenne supérieure à celle de l'année précédente 21.12)
- La classe la plus chargée totalise 26 élèves

**Répartition :**

niveau	nombre d'élèves	Enseignant	Observations
CP	20	Mme SAFIN Véronique	
CP	21	M. SOLER Gaël	
CE1	21	Mme BRUNET Christine	
CE1/CE2	21	Mme FOURS Fabienne	6 CE1 et 15 CE2
CE2/CM1	22	Mme JACOD Marie-Laure	14 CE2 et 8 CM1
CM1	26	M BARRAUD Alain	
CM2	24	M BOILE Thierry	
CM2	23	Mme FERREY Marie-Pierre	
ULIS école	13	Mme SAUVADET Stéphanie	

### 2 – ECOLE ELEMENTAIRE JEAN –BAPTISTE BURLOT

**Directrice : MME GAY Pascale – 7 classes - 159 élèves dont 20 élèves viennent de l'extérieur**

*Pour rappel année scolaire 2014-2015 : 8 classes pour un effectif total de 168 élèves*

- La moyenne d'élèves par classe s'élève à 22.71 (moyenne supérieure à celle de l'année précédente : 21)
- La classe la plus chargée totalise 25 élèves

**Répartition :**

Niveau	nombre d'élèves	Enseignant	Observations
CP	21	Mme ROUBERTOUX Hélène	
CP/CE1	17	Mme MOREROD Sylvie	9 CP et 8 CE1
CE1	23	Mme VINCENT Anne	

CE2	24	M DROMARD olivier	
CM1	25	M BERTUCAT Christophe	
CM1/CM2	24	Mme VAN CEUNEBROECKE Sonia	11 CM1 et 13 CM2
CM2	25	Mme GAY Pascale	

### 3 – ECOLE MATERNELLE ALEXANDRE VARENNE

**Directrice : Mme BURGER Martine – 4 classes – 95 élèves dont 10 viennent de l'extérieur**

*Pour rappel année scolaire 2014-2015 : 4 classes pour un effectif total de 95 élèves*

- La moyenne d'élèves par classe s'élève à 23.75 (moyenne égale à celle de l'année précédente)
- La classe la plus chargée totalise 25 élèves.

**Répartition :**

Niveau	nombre d'élèves	Enseignant	Observations
PS	25	Mme GAY	
PS/MS	22	Mme PREDHUMEAU	6 PS et 16 MS
MS/GS	23	Mme BURGER	13 MS et 10 GS
GS	25	Mme ELIE	

**Directrice : Mme CHOMONT Marie-France – 5 classes – 127 élèves dont 18 viennent de l'extérieur**

*Pour rappel année scolaire 2014-2015 : 5 classes pour un effectif total de 121 élèves*

- La moyenne d'élèves par classe s'élève à 25.40 (moyenne supérieure à celle de l'année précédente : 24.20)
- La classe la plus chargée totalise 26 élèves

**Répartition :**

Niveau	nbre d'élèves	Enseignant	Observations
TPS/PS	24	Mme CHOMONT	18 TPS et 6 PS
PS/MS	26	Mme TALABART	16 PS et 10 MS
PS/MS	25	Mme SENERET	7 PS et 18 MS
MS/GS	26	M RIFFAULT	6 MS et 20 GS
MS/GS	26	Mme CHAUZU-BARDET	12 MS et 14 GS

*Pour mémoire : évolution des effectifs*

	2010/2011		2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015		2015/2016		Variation élèves
	classe	élèves											
DORMOY	9	180	9	197	9	192	9	186	9	180	9	191	+11
BURLOT	8	172	8	179	8	167	8	159	8	168	7	159	-9
VARENNE	4	106	4	77	4	85	4	99	4	95	4	95	0
J.ZAY	5	127	5	116	5	99	5	100	5	121	5	127	+6
<b>TOTAUX</b>	26	<b>585</b>	26	<b>569</b>	26	<b>543</b>	26	<b>544</b>	26	<b>564</b>	25	<b>572</b>	<b>+8</b>

- Soit 8 élèves en plus par rapport à la rentrée 2014/2015

### 5 – RESEAU D'AIDES SPECIALISEES (RASED)

- Une rééducatrice : Mme BORDERIE-GIARD nommée à la rentrée 2004
- Une psychologue : Mme MOREIRA nommée à la rentrée 2010
- Une maîtresse d'adaptation : Mme BERTINOTTI nommée à la rentrée 2004

## 6 – ACTIVITES PERISCOLAIRES

Effectifs au 29/09/2015

### A – RESTAURATION SCOLAIRE

	Lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires						Mercredis scolaires					
	2014/2015		2015/2016		Variation		2014/2015		2015/2016		Variation	
	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents
A. VARENNE	70	52	68	55	-2	3	17	17	12	12	-5	-5
J.ZAY	79	64	81	70	2	6	29	27	25	25	-4	-2
M.DORMOY	146	121	154	127	8	6	44	43	42	31	-2	-12
JB BURLLOT	146	123	138	117	-8	-6	38	38	36	34	-2	-4
<b>Totaux</b>	441	360	441	369	0	9	128	125	115	102	-13	-23

### B – ACCUEIL PERISCOLAIRE

	2014/2015		2015/2016		Variation	
	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents
<b>1 – écoles maternelles</b>						
Matin	45	30	39	31	-6	1
Mercredi après l'enseignement	22	6	11	7	-11	1
Soir	42	29	39	30	-3	1
<b>2 – écoles élémentaires</b>						
Matin	49	18	66	26	17	8
Mercredi après l'enseignement	36	30	18	16	-18	-14
16h15 à 16h45	124	84	130	89	6	5
16h45 à 17h15	100	74	118	77	18	3
17h15 à 18h30	67	34	88	48	21	14

### C – LES TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

	2014/2015				2015/2016				Variation	
	Inscrits	% des inscrits TAP par rapport aux effectifs scolaires	Présents	% des présents TAP par rapport aux effectifs inscrits TAP	Inscrits	% des inscrits TAP par rapport aux effectifs scolaires	Présents	% des présents TAP par rapport aux effectifs inscrits TAP	Inscrits	Présents
A. VARENNE	75	78,95%	72 (dont 30 à 32 enfants sur les activités)	96,00%	72	75,79%	60 (dont environ 30 enfants sur les activités)	83,33%	-3	-12
J.ZAY	82	67,77%	75 (dont 22 à 25 enfants sur les activités)	91,46%	90	70,87%	83 (dont environ 30 enfants sur les activités)	92,22%	8	8
M.DORMOY	145	80,56%	131	90,34%	154	80,63%	147	95,45%	9	16
JB BURLLOT	135	80,36%	126	93,33%	134	83,75%	118	88,06%	-1	-8
<b>totaux</b>	437	77,48%	404	92,45%	450	78,53%	408	90,67%	13	4

## D – CROC LES MERCREDIS

	2014/2015		2015/2016		variation	
	inscrits	Présents	inscrits	Présents	inscrits	Présents
CROC MATERNELS	29	28	34	27	5	-1
CROC LOISIRS	31	22	26	23	-5	1
CROC SPORTS	16	23	26	26	10	3
<b>Totaux</b>	<b>76</b>	<b>73</b>	<b>86</b>	<b>76</b>	<b>10</b>	<b>3</b>

**Directeur : M. Pascal DUBOST – 211 élèves, dont 125 élèves de BELLERIVE SUR ALLIER**

**72 élèves de VVA :** 16 BRUGHEAS - 12 VICHY - 9 SERBANNES - 6 CUSSET -5 ABREST -4 ESPINASSE VOZELLE - 5 HAUTERIVE - 3 COGNAT-LYONNE - 1 BOST - 2 CREUZIER LE VIEUX - 2 LE VERNET - 2 ST REMY EN ROLLAT -2 VENDAT - 1 ST- GERMAIN DES FOSSES -1 BUSSET- 1 SAINT-YORRE)

**14 élèves extérieurs VVA=>** ST SYLVESTRE, RANDAN, EFFIAT, BIOZAT, LE MAYET DE MONTAGNE

Répartition par tranches d'âges			
5 à 6 ans	7 à 12 ans	13 à 18 ans	19 et +
<b>15</b>	<b>78</b>	<b>39</b>	<b>79</b>
2014/2015 : 10	2014/2015 : 73	2014/2015 : 41	2014/2015 : 78
Pour rappel, effectif 2014/2015 : 202			

Répartition				
Musique classique	Musique Actuelle	Musique Traditionnelle	Musique Baroque	Culture Musicale
<b>79</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>131</b>
<b>(claviers et cordes)</b> -piano 35 -guitare 24 -violon 7  <b>(bois)</b> -clarinette 3 -flûte traversière 10	-saxophone 9 -guitares 4 -guitare basse 1 -batterie 21	-cornemuse 18 -accordéon 11 -violon trad 8	-clavecin 2	-Jardin musical 10 -Eveil musical 5 -Chorale adulte : 28  -Formation musicale 74 Orchestre ou ensemble seul : 14

- **Heures de cours :** 3 professeurs titulaires à temps complet, 2 professeurs titulaires à temps non complet, 9 professeurs non titulaires à temps non complet soit au total environ une centaine d'heures de cours dispensées par semaine → pas d'augmentation par rapport à 2014/2015
- **Programmation 2015/2016 :**
  - Les concerts du château : « les apéritifs musicaux » et « cafés-concerts »
  - Bals traditionnels pour enfants et adultes
  - Auditions au château
  - Auditions communes avec les autres écoles VVA
  - Participations aux événements municipaux (11 novembre, Marché de Noël...)
  - Concert de la chorale adulte
  - Concert des orchestres & des ensembles
  - Stage de chant traditionnel
  - Le jardin musical en juin : concerts aux fenêtres
  - Rencontres avec les artistes programmés au Geyser (« De temps antan » ...)
  - Concerts à Cusset, Vichy, St Yorre...
  - Animations scolaires et périscolaires

## 8 – COLLE GE JEAN ROSTAND

Principal : Mme Navarro – 19 classes - 448 élèves dont 9 élèves en classe ULIS

En plus 8 élèves de l'IME l'Aquarelle accueillis en classe

- 4 classes de 6<sup>ème</sup> pour un total de 99 élèves – moyenne d'élèves par classe : 24.75
- 4 classes de 5<sup>ème</sup> pour un total de 104 élèves - moyenne d'élèves par classe : 26
- 5 classes de 4<sup>ème</sup> pour un total de 113 élèves - moyenne d'élèves par classe : 22.6
- 5 classes de 3<sup>ème</sup> pour un total de 123 élèves - moyenne d'élèves par classe : 24.6
- 1 classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) 9 élèves

Années scolaires	Nombre d'élèves
<b>2015-2016</b>	<b>448 élèves (dont 204 de l'extérieur)</b>
2014-2015	<b>464</b> (dont 218 de l'extérieur)
2013-2014	<b>470</b> (dont 232 de l'extérieur)
2012-2013	<b>466</b> (dont 209 de l'extérieur)
2011/2012	<b>429</b> (dont 191 de l'extérieur)
2010/2011	<b>396</b> (dont 178 de l'extérieur)
2009/2010	<b>380</b> (dont 164 de l'extérieur)
2008/2009	<b>363</b> (dont 143 de l'extérieur)
2007/2008	<b>397</b> (dont 159 de l'extérieur)

• Soit 16 élèves en moins par rapport à la rentrée 2014/2015

## 9 – POUR INFORMATION

### Ecole des Métiers du Bâtiment :

- 480 inscrits contre 550 l'an dernier, soit 70 apprentis de moins.

Cette baisse des effectifs perdue depuis quelques années, elle est due aux difficultés que rencontrent les jeunes pour trouver un maître d'apprentissage.

Enfin, pour faire face à la baisse importante sur les 2 dernières sessions (**171 apprentis de moins**), le Centre des Métiers et du Bâtiment a recruté (en CDD) un agent pour promouvoir le C.M.B. auprès des entreprises.

### IME l'AQUARELLE (institut médico-éducatif)

- 67 élèves de 14 à 20 ans contre 69 l'an dernier, soit 2 élèves de moins.
- 4 postes enseignants

L'I.M.E totalise 48 salariés dont 2 en CDD (enseignants non compris).

### CREPS : année 2014/2015

	2014-2015	2013-2014	variation
<b>Sport de haut niveau</b>			
Nombre de journées / athlètes :			
▪ Equipe de France :	1944	2232	-288
▪ Pôle Espoirs :	9785	10781	-996
<b>Formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation</b>			
Nombre de journées / stagiaires :	15220	16557	-1337
<b>Nombre de nuitées de stages</b>	33489	33909	-420

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'INFORMATION

**QUESTION N° 07****Parcelles AP 430 et 433 – Acquisition consorts MARTINET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales, notamment son article L2122-21

**VU** l'avis de la Commission n° 3, réunie le 19 Octobre 2015

**VU** le plan parcellaire

**APPROUVE** le projet d'acquisition des parcelles AP 430 et 433 des consorts MARTINET pour le prix de 0.70 € le m<sup>2</sup>, soit 954.80 € TTC

**AUTORISE** le Maire à faire procéder à sa régularisation en la forme authentique par acte notarié

**DESIGNE** Monsieur Gérard BRUNEL, Adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, des grands projets, du domaine et des affaires patrimoniales, pour intervenir à sa signature en tant que représentant de la commune.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 08****Parcelle AP 423 – Acquisition consorts PATISSIER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales, notamment son article L2122-21

**VU** l'avis de la Commission n° 3, réunie le 19 Octobre 2015

**VU** le plan parcellaire

**APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle AP 423 de Consorts PATISSIER pour le prix de 0.70 € le m<sup>2</sup>, soit 38.50 € TTC

**AUTORISE** le Maire à faire procéder à sa régularisation en la forme authentique par acte administratif

**DESIGNE** Monsieur Gérard BRUNEL, Adjoint chargé de l'urbanisme, du cadre de vie, des grands projets, du domaine et des affaires patrimoniales, pour intervenir à sa signature en tant que représentant de la commune

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

## QUESTION N° 09

Prix et qualité du service public de l'assainissement – Rapport annuel 2014

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission n° 3 – réunion du 19 octobre 2015,

**PREND ACTE** de la communication par M. le Maire du rapport annuel du prix et qualité du service public de l'assainissement – année 2014,

**CONFIRME** la validité de la mise à disposition par remise d'un exemplaire pour chacun des groupes composant l'Assemblée Municipale,

**PRECISE** qu'un dossier devra rester au sein des bureaux des Services Techniques de la Ville pour la libre consultation par le Public.

## QUESTION N° 10

Prix et qualité du service public de l'assainissement non collectif

Rapport annuel 2014

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission n° 3 – réunion du 19 octobre 2015,

**PREND ACTE** de la communication par M. le Maire du rapport annuel du prix et qualité du service public de l'assainissement non collectif – année 2014

**CONFIRME** la validité de la mise à disposition par remise d'un exemplaire pour chacun des groupes composant l'Assemblée Municipale,

**PRECISE** qu'un dossier devra rester au sein des bureaux des Services Techniques de la Ville pour la libre consultation par le Public.

## QUESTION N° 11

Prix et qualité du service public d'élimination des  
déchets ménagers et assimilés (DMA) – Rapport annuel 2014

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission n° 3 – réunion du 19 octobre 2015,

**PREND ACTE** de la communication par M. le Maire du rapport annuel du prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – année 2014 et de la synthèse ci-annexée,

**CONFIRME** la validité de la mise à disposition par remise d'un exemplaire pour chacun des groupes composant l'Assemblée Municipale,

**PRECISE** qu'un dossier devra rester au sein des bureaux des Services Techniques de la Ville pour la libre consultation par le Public.

Délibération n° 2015-088	Nomenclature Actes : 8.8
--------------------------	--------------------------

QUESTION N° 12

Eau Potable – Rapport annuel 2014

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré**

VU l'avis de la Commission 3, réunion du 19 octobre 2015,

**PREND ACTE** de la présentation du Rapport Annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public de distribution de l'EAU POTABLE.

Délibération n° 2015- 089	Nomenclature Actes : 8.8
---------------------------	--------------------------

QUESTION N° 13

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**VILLE DE BELLERIVE SUR ALLIER –I.M.E L'AQUARELLE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la commission n°3, réunie le 19 octobre 2015

**APPROUVE** la modification de l'annexe 1 « entretien des espaces verts de l'espace Monzière » telle que précisée dans la nouvelle version ci-annexée.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'annexe 1 de la convention de partenariat avec l'I.M.E. l'Aquarelle,

**PRECISE** que de nouvelles actions partenariales à mettre en œuvre pourront faire l'objet, si nécessaire, d'une nouvelle annexe numérotée.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2015 - 090	Nomenclature Actes : 7.6
----------------------------	--------------------------

QUESTION N° 14

**ACHAT POUR REMISE DE BONS CADEAUX - COMPLEMENT**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'Avis des Commissions n° 2 et 5, réunies respectivement les 13 et 20 octobre 2015

VU la délibération n° 2015-016 du 12 février 2015 – achat pour remise de bons cadeaux -

**APPROUVE** l'achat de bons cadeaux et de lots divers destinés au concours des maisons fleuries et au concours photos mené par le CME, pour un montant total de 1 010.20 €.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Fait à Bellerive sur Allier, le 02 Novembre 2015

Le Maire,  
Jérôme JOANNET